

COMMUNE DE CHAVELOT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAVELOT PAR DECLARATION DE PROJET N°1

1- Par arrêté municipal N° 34/2022 du 19 Janvier 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de CHAVELOT par déclaration de projet N° 1 du **Mardi 22 Février 2022 à 10h00 au Mardi 05 Avril 2022 à 17h00**, soit durant 31 jours consécutifs.

2- **Madame Marie-Cécile BENNELECK-PIERROT** demeurant à 10 place Jeanne d'Arc, MEDONVILLE (88140), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de NANCY.

3- L'autorité responsable du projet est la mairie de CHAVELOT, représentée par son Maire, **Monsieur Francis ALLAIN**, 4 rue de l'Église, CHAVELOT (88150), tél. : 03.29.39.19.63, e-mail : mairie.chavelot@wanadoo.fr auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.

4- Le dossier sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CHAVELOT en version papier et sur un poste informatique, ainsi que sur le site internet : www.chavelot.fr

5- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CHAVELOT :

Mardi 22 Février 2022	de 10h00 à 12h00
Samedi 05 Mars 2022	de 10h00 à 12h00
Mardi 05 Avril 2022	de 15h00 à 17h00

6- Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit sur le **registre d'enquête** établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de CHAVELOT aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- soit par **voie postale** à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de CHAVELOT, 4 rue de l'Église, CHAVELOT (88150);
- soit par **courrier électronique** à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.chavelot@wanadoo.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique PLU: observations à l'attention du commissaire enquêteur ») ;

7- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent avis, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de CHAVELOT son rapport et ses conclusions motivées, qui seront consultables pendant un an à la mairie de CHAVELOT et à la Préfecture des Vosges aux jours et horaires habituels d'ouverture au public respectifs.

8- Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire,

Francis ALLAIN.